

06 oct 2017 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2017

Composition du Conseil fédéral des établissements hospitaliers

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la composition du Conseil fédéral des établissements hospitaliers.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la réforme du Conseil national des établissements hospitaliers en un Conseil fédéral des établissements hospitaliers. Le projet vise à supprimer l'arrêté royal du 24 mars 1989 relatif à la composition du Conseil national des établissements hospitaliers et à le remplacer par un arrêté conforme à la législation actuelle :

- le nombre de membres est fixé à 30 membres effectifs et 30 membres suppléants
- le Conseil possède un président et deux vice-présidents
- les membres doivent posséder une certaine expertise, précisée dans l'arrêté

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>